

Comptes 2011 résultat encourageant

L'exercice 2011 de l'HNE montre un résultat positif de l'ordre de CHF 960'000.-. S'il est en soi réjouissant, la réalité qu'il recouvre laisse aussi entrevoir certaines difficultés auxquelles l'HNE a été confronté en 2011.

Du côté positif, on peut constater que les objectifs fixés par le Conseil d'Etat d'une économie de l'ordre de 5 millions de francs ont été atteints; une bonne maîtrise de nos effectifs, une meilleure saisie des informations de facturation en ambulatoire, une augmentation de l'activité ambulatoire et une très bonne maîtrise du coût de nos médicaments ont été les principaux facteurs sur lesquels le management de l'hôpital a pu avoir un impact.

Mais ce résultat est également le fait d'impondérables que nous avons subis : la pénurie de personnel spécialisé dans le domaine des soins, générant un certain nombre de postes vacants; la démission de médecins dont le remplacement n'a pas été facile. Ces facteurs ont certes permis des économies, mais au prix d'une surcharge des équipes et au détriment de l'activité des secteurs concernés.

En outre, il ne faut pas se voiler la face. L'évolution des charges n'est pas encore totalement maîtrisée. Entre 2010 et 2011, le coût du personnel a augmenté de 2.4% à 210 millions de francs (+ 5 millions). Même si les revenus de l'activité ont également augmenté de près de 3% à 144 millions de francs (+ 4 millions), la subvention de l'Etat a encore augmenté.

L'atteinte de l'objectif 2012 reste un défi. Les mesures d'économie nécessiteront l'appui des autorités, car elles touchent à des domaines sensibles. Les efforts pour maîtriser nos coûts restent d'actualité alors même que certaines grandes options stratégiques doivent encore être décidées par le Grand Conseil. Nous devons également identifier nos charges dites d'intérêt public, pour lesquelles l'Etat seul contribue et qui s'élèvent à près de 70 millions de francs par an ! La convention collective de travail n'explique pas à elle seule un tel montant, mais de nombreuses autres prestations sont fournies, en termes notamment de formation, de prise en charge sociale, de services d'urgences et de SMUR.

Le résultat 2011 demeure encourageant et n'aurait pas été possible sans l'effort de tous, effort dont la direction générale et le conseil d'administration vous sont reconnaissants.

Olivier Linder, directeur des finances

Enquête de satisfaction à vous de nous dire !

La direction générale de l'Hôpital neuchâtelois a décidé de mener une enquête de satisfaction du personnel. Pratiquement, vous recevrez début juin un questionnaire, que nous vous sommes d'ores et déjà reconnaissants de bien vouloir remplir et nous retourner en le glissant dans les urnes qui seront déposées à cet effet aux réceptions de nos différents sites.

Nous désirons connaître votre degré de satisfaction en votre qualité de collaboratrices et collaborateurs de notre institution. Plusieurs sujets sont abordés, et si nous avons adapté quelque peu notre questionnaire à la situation de l'Hôpital neuchâtelois, il reste assez traditionnel de sorte à pouvoir comparer les résultats à d'autres institutions et surtout à pouvoir à l'avenir le réutiliser pour connaître l'évolution dans le temps de votre degré de satisfaction.

Nous remercions Mme Marilyn Risse, étudiante à la Haute école de gestion, de mener à bien ce travail. Elle a élaboré le questionnaire et se chargera de son dépouillement et de son analyse.

Mme Risse sera seule à connaître le contenu des questionnaires et la direction générale n'aura accès qu'à la synthèse des résultats et à leur analyse. Ce point vous garantit la confidentialité et doit vous permettre de remplir le plus objectivement possible le questionnaire. Nous avons toutefois besoin de quelques renseignements personnels pour savoir si certains problèmes sont liés à des sites, à des situations familiales, etc. Nous avons décidé de vous laisser libres de répondre à certaines questions qui vous sembleraient à même de vous identifier. Nous comptons toutefois sur vous pour limiter au maximum le recours à l'abstention, le but final étant de pouvoir nous faire une idée la plus précise possible des éléments posant problème pour pouvoir mener des actions ciblées.

Nous tenons sincèrement à vous remercier par avance de votre participation à cette action et sommes sensibles à la confiance que vous nous accorderez en nous remettant votre questionnaire.

Blaise Della Santa, directeur RH

Commission du personnel nouveau règlement

Avec le recul de presque un mandat, et avant qu'une nouvelle équipe ne prenne le relais après les élections en cours, la commission du personnel a proposé à la direction générale d'adapter le règlement de la ComPHoNe, à la lumière de l'expérience et des difficultés rencontrées dans son fonctionnement au cours de son premier mandat.

Les principales adaptations ont trait à la **composition de la commission**, qui est désormais d'au maximum 19 membres (anciennement 29), en principe 6 par site de soins aigus et 1 par site de réadaptation. Un minimum de 9 membres est requis. Un représentant de chaque site est souhaité. Si un site n'est pas représenté, le bureau de la ComPHoNe se charge de transmettre les informations aux cadres de proximité qui ont l'obligation de transmettre au personnel.

Les membres doivent représenter l'ensemble des départements, selon les catégories professionnelles suivantes : soins/médical (5-10), logistique (3-5), finances/RH (1-3).

Pour en savoir davantage, vous pouvez consulter le nouveau règlement, validé par la direction générale, sur Intranet au chapitre ComPHoNe.

Surveillance des infections du site opératoire : L'HNE bien classé

Une infection acquise pendant une intervention chirurgicale prolonge le séjour hospitalier, augmente les coûts et constitue une épreuve pénible pour le patient. Pour tenter d'en diminuer l'impact, l'UPCI surveille ces infections depuis 2002.

Ce programme, autrefois géré par l'Institut central des hôpitaux valaisans et limité à la Suisse romande a été repris depuis peu par SwissNoso, qui analyse les données de 116 hôpitaux de tout le pays. Les opérations surveillées sont: les appendicectomies et cholécystectomies, les cures de hernies, les interventions sur le côlon et le rectum, les by-pass gastriques et les césariennes. Pour garantir la fiabilité des chiffres, les patients sont systématiquement contactés par téléphone un mois après l'opération. Nous avons pu les atteindre dans plus de 95% des cas. Chaque suspicion d'infection donne lieu à un examen du dossier et, si nécessaire, à un contact avec le médecin traitant. Les cas d'infection sont validés par le médecin référent de l'UPCI.

Les résultats 2011 montrent que l'HNE n'a pas à rougir de ses chiffres. Pour la plupart des interventions surveillées, le pourcentage d'infections survenues est inférieur à ce qui est théoriquement attendu en fonction des caractéristiques des patients que nous prenons en charge. Dans deux cas, il est très légèrement supérieur.

Eradiquer complètement les infections du site opératoire (ISO) est mission impossible, mais nous pouvons encore en réduire le nombre et, pourquoi pas, nous fixer l'objectif d'être dans le *top ten* des établissements suisses comptant le moins de complications infectieuses. Mais au fait... en 2011, nous y sommes déjà pour les hernies, les by-pass et les interventions sur le rectum. Alors bravo à vous tous qui êtes des maillons de la chaîne qui permet d'arriver à ces bons résultats.

L'UPCI

Aumônerie hospitalière convention maintenue dans les mêmes termes

Convaincue de l'importance de la prise en compte des besoins spirituels des patients, la direction générale de l'HNE a choisi de maintenir l'enveloppe dévolue aux prestations des Eglises, malgré la pression financière et l'objectif d'économies fixé par l'Etat.

Depuis 2008, une convention formalise les relations entre l'HNE et les Eglises, réformée, catholique romaine et catholique chrétienne, organisées en Conseil œcuménique cantonal de l'aumônerie hospitalière, ou COCAH.

L'aumônerie s'inscrit dans la mission de soins globaux de notre institution, en collaboration avec le personnel soignant et médical. Elle cherche à répondre aux besoins spirituels et religieux des patients et de leur entourage. Elle ne cherche pas à pratiquer le prosélytisme. Œcuménique et non-confessionnelle, elle interpelle à la demande du patient un représentant d'une autre confession ou d'une autre religion.

Une non-adaptation du financement par l'Etat de ses activités a contraint l'EREN (Eglise réformée) à réorganiser son offre dans le domaine de l'aumônerie hospitalière.

L'HNE maintient quant à lui l'enveloppe dévolue aux prestations des Eglises malgré les objectifs d'économie qui sont les siens. D'entente avec le COCAH, il a été convenu de la mise à disposition de 0.8 EPT dans les deux sites aigus, 0.2 EPT dans chacun des CTR et 0.4 EPT à La Chrysalide (sans changement).

Commission des médicaments un nouveau président

Sous la responsabilité du Pr Daniel Genné depuis sa création en 2008, la commission des médicaments change de président. C'est désormais le Pr Raffale Malinverni, médecin-chef du service de médecine de Pourtalès, qui prend le relais. Le Pr Genné continue d'y siéger en tant que représentant du département de médecine.

Outre son président, elle réunit le pharmacien-chef et son adjoint, un représentant de la direction des soins, le responsable du pôle clinique, un médecin cadre de chaque département médical, un médecin cadre formé en pharmacologie clinique ainsi que le la directrice médicale.

Dans les grandes lignes, la commission définit la politique institutionnelle du médicament et veille à son application, établir et tient à jour une liste de médicaments harmonisée, émet des recommandations pour l'utilisation de médicaments de la liste, et veille à l'efficacité des thérapies. Elle participe également à la commission des médicaments des hôpitaux universitaires romands et sa commission d'achats, dans le respect de la politique d'achat de l'Hôpital neuchâtelois. Depuis sa création, elle a permis de significatives économies, portant tant sur la quantité et la nature des médicaments consommés que sur leur prix.



Les rendez-vous du mardi

La direction générale se met à votre disposition **un mardi par mois**, à raison de deux fois par an dans les sites aigus et une fois par an dans les CTR.

Ces moments d'échange informels sont construits autour de vos questions, de vos préoccupations et de vos envies du moment.

Les prochain rendez-vous :

- **mardi 29 mai** à Pourtalès, au 5e
- **mardi 26 juin** au Val-de-Travers, à la cafétéria

Nous vous attendons nombreux **entre 16h30 et 17h30** aux rendez-vous du mardi de votre choix, ils vous sont tous ouverts, quel que soit votre site d'activité principal.